



Plan Local d'Urbanisme

de Mortefontaine



Pièce 3.2 : Zonage 1/7000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du **20 mars 2025**



ZONES

- UA
- UB
- UBa
- A
- Ace
- N
- Nce
- Na
- Nb
- Nc
- Ng
- Nna

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haie protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- Mur protégé au titre de l'article L.151.19 du CU

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Elément du patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du CU
- Emplacement réservé défini au titre de l'article L.151-41 du CU
- Trame jardin protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- Verger protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-2 du CU
- Lisière forestière
- Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

PRESCRIPTION PONCTUELLES

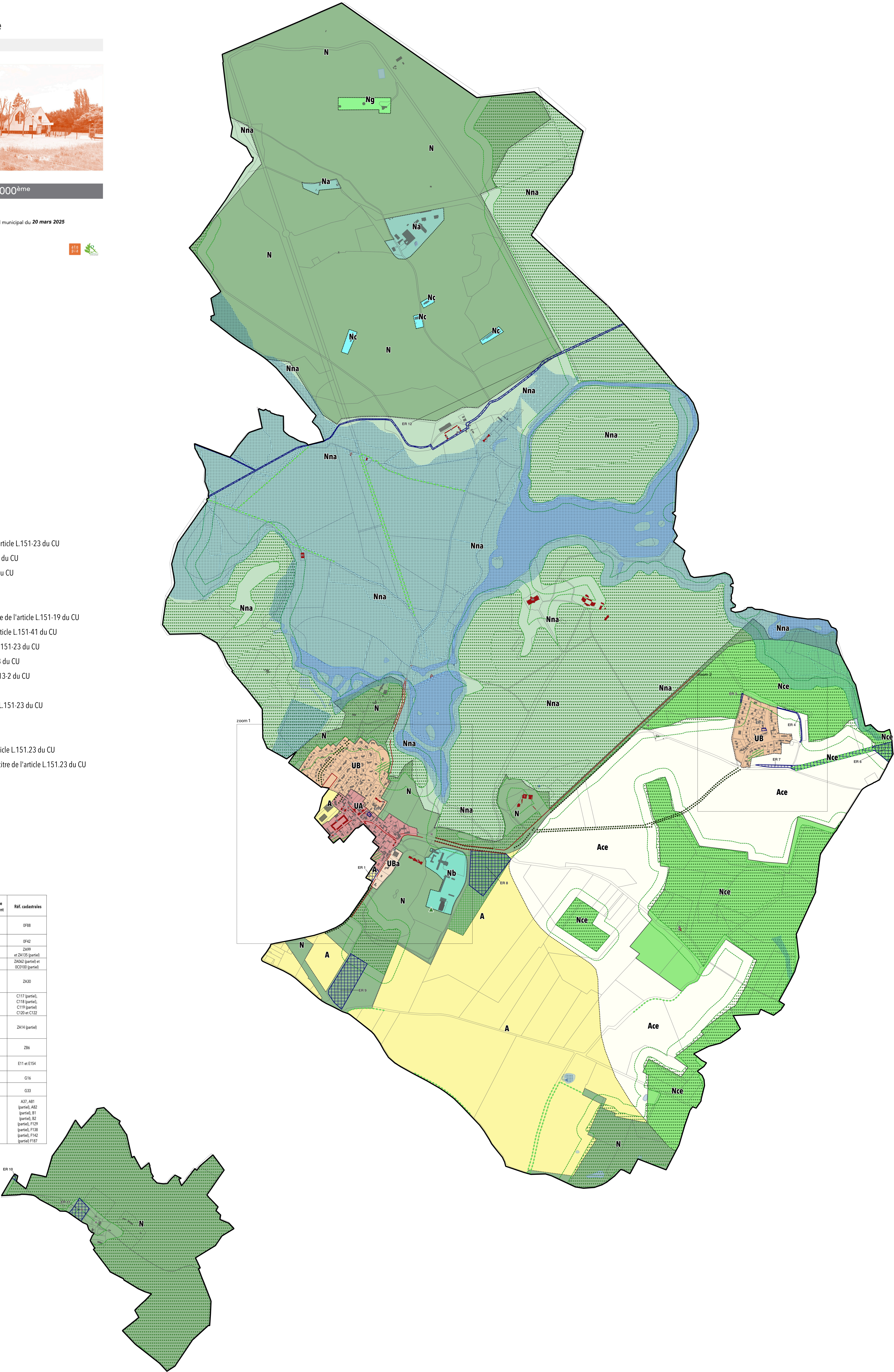
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L.151.23 du CU
- Mare, fontaine et point d'eau protégés au titre de l'article L.151.23 du CU

ADMINISTRATIF

- Bâti
- Parcellaire
- Limite communale
- Surface en eau

EMPLACEMENTS RESERVES

N° repère	Affectation de l'emplacement	Bénéficiaire (Service ou collectivité publique chargé d'acheter le terrain)	Superficie de l'emplacement	Réf. cadastrales
1	Projet de renaturation - entrée de village	Commune	2 819 m²	OF88
2	Création de parking	Commune	336 m²	OF42
3	Récouverture chemin communal	Commune	310 m²	ZA99 et ZA135 (partiel)
4	Récouverture chemin communal	Commune	1 260 m²	ZA062 (partiel) et OC0100 (partiel)
5	Emplacement pour équipement public - bâtiment communal	Commune	362 m²	ZA30
6	Récouverture chemin communal	Commune	17 392 m²	C117 (partiel), C118 (partiel), C119 (partiel), C120 et C122
7	Récouverture chemin communal : liaison douce vers Saint-Sulpice	Commune	2 330 m²	ZA14 (partiel)
8	Verger communal et jardin du souvenir	Commune	36 554 m²	ZB6
9	Création d'un parc municipal	Commune	29 943 m²	E11 et E154
10	Récouverture d'un chemin communal	Commune	705 m²	G16
11	Préservation du patrimoine historique	Commune	7 088 m²	G33
12	Récouverture d'un chemin communal	Commune	20 878 m²	A37, A81 (partiel), A82 (partiel), B1 (partiel), B2 (partiel), F129 (partiel), F138 (partiel), F142 (partiel) et F187





Plan Local d'Urbanisme

de Mortefontaine



Pièce 3.3 : Zonage Centre-bourg – 1/3500^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du **20 mars 2025**







Plan Local d'Urbanisme de Mortefontaine



Pièce 3.4 : Zonage Montaby – 1/3500^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du **20 mars 2025**



- UA
- UB
- UBa
- A
- Ace
- N
- Nce
- Na
- Nb
- Nc
- Ng
- Nna

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haie protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- Mur protégé au titre de l'article L.151.19 du CU

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Élément du patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du CU
- Emplacement réservé défini au titre de l'article L.151-41 du CU
- Trame jardin protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- Verger protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-2 du CU
- Lisière forestière
- Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

PRESCRIPTION PONCTUELLES

- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L.151.23 du CU
- Mare, fontaine et point d'eau protégés au titre de l'article L.151.23 du CU

ADMINISTRATIF

- Bâti
- Parcellaire
- Limite communale
- Surface en eau

